

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE
MERCREDI 28 JANVIER 2009, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À
CÔTE SAINT-LUC, À 20 H**

PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B., M.B.A.
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Ken Lerner, Directeur général
M. Jonathan Shecter, Directeur des services juridiques et greffier,
agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

090143

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL, TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2008, AJOURNÉE AU 9 DÉCEMBRE 2008**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, en date du
8 décembre 2008, ajournée au 9 décembre 2008, soit adopté, et qu'il l'est, par les
présentes, dans la forme soumise. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

090144

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE
15 DÉCEMBRE 2008 À 19H**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, en date du
15 décembre 2008 à 19 h, soit adopté, et qu'il l'est, par les présentes, dans la forme
soumise. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

090145

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE
15 DÉCEMBRE 2008 À 19H45**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, en date du 15 décembre 2008 à 19h45, soit adopté, et qu'il l'est, par les présentes, dans la forme soumise. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

090146

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2314 INTITULÉ « RÈGLEMENT 2314
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 000 000 \$ POUR LE REFINANCEMENT DE
LA PART DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC D'UNE DETTE RELATIVE AUX
INFRASTRUCTURES DE L'EAU INITIALEMENT FINANCÉE PAR LA VILLE DE
MONTRÉAL » — ADOPTION**

ATTENDU qu'un emprunt de 7 000 000 \$ est contracté pour refinancer un prêt déjà encouru, ce qui dispense la Ville de Côte Saint-Luc de soumettre une demande à l'approbation des personnes habiles à voter;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour le refinancement de la part de la Ville de Côte Saint-Luc d'une dette relative aux infrastructures de l'eau initialement financée par la Ville de Montréal soit et est, par les présentes, adopté et numéroté 2314;

QUE ce règlement d'emprunt soit conditionnel à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de Régions;

QUE le conseil décrète que la période de financement ne doit pas excéder quinze (15) ans;

QUE ce règlement soit autorisé de mentionner son objet qu'en termes généraux;

QUE le conseil, par les présentes, dispense le greffier de soumettre une demande à l'approbation des personnes habiles à voter étant donné que l'emprunt est effectué dans le but de refinancer un prêt déjà encouru;

QUE la somme encourue pour toute dépense relative au projet mentionné en titre du règlement sera imputée au règlement d'emprunt 2314. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

090147

TRAVAUX PUBLICS – SERVICES ÉCONERGÉTIQUES

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« Que le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc autorise la Ville à demander au ministère des Affaires municipales et des Régions d'entreprendre des négociations avec la compagnie Johnson Controls L.P. en vue d'un contrat pour les services éconergétiques qui, si adopté, engagera son crédit pour une période qui excédera cinq (5) ans. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 20 H 30, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT AJOURNÉE.

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES
ET GREFFIER